

RÈGLEMENT DU PRIX CAMÉLÉON

PRIX ÉTUDIANT DU ROMAN ÉTRANGER TRADUIT DE L'UNIVERSITÉ JEAN MOULIN LYON 3

ÉDITION 2018 – 2019

Présentation du PRIX CAMÉLÉON

L'Université Jean Moulin Lyon 3 organise la cinquième édition du Prix annuel étudiant du roman étranger traduit, dénommé prix CAMÉLÉON.

La **Pologne** est le pays retenu pour l'année 2018-2019.

Ce projet a pour objectif principal le développement et l'attractivité de la culture littéraire contemporaine auprès des étudiants.

Il s'inscrit directement dans les objectifs de l'Université Jean Moulin Lyon 3 :

- Soutien du Plan Licence en accompagnant les étudiants dans l'acquisition de compétences variées et en les ouvrant à des cultures et des littératures étrangères.
- Coopération internationale avec mise en place d'un partenariat bilatéral avec une université du pays choisi.
- Promotion d'enseignements ou d'actions transversales innovantes.
- Collaboration entre les différentes composantes et services de l'université.
- Création d'échanges entre les étudiants.
- Accès des étudiants à la pratique culturelle et la création contemporaine.

Il vise aussi à sensibiliser les étudiants à la problématique de la traduction, tant dans l'analyse des conditions inhérentes au choix de traduction que dans l'analyse des conditions requises pour aborder une œuvre traduite.

Article 1 – Ouvrages sélectionnés et membres du jury

Trois romans polonais contemporains choisis par des enseignants spécialistes et les BU Lyon 3 sont remis gracieusement à chacun des étudiants jurés et à chacun des membres du jury d'honneur, le mardi 9 octobre 2018.

Les ouvrages choisis sont :

- **La rage** de Zygmunt Miloszewski, Pocket, 2017

Traduit du polonais par Kamil Barbarski

- **L'art d'écosser les haricots** de Wieslaw Mysliwski, Babel, 2016

Traduit du polonais par Margot Carlier

- **Polocktail Party** de Dorota Maslowska, seuil, 2006

Traduit du polonais par Zofia Bobowicz

Les étudiants jurés et les membres du jury d'honneur désigneront leur ouvrage préféré lors d'un vote électronique en ligne sur le site internet <http://prixcameleon.univ-lyon3.fr> du 7 au 27 janvier 2019 inclus.

Les membres du jury d'honneur sont :

Pour l'Université Jean Moulin Lyon 3

- Monsieur Comby (Président)
- Monsieur Pierre Served (Vice-Présidence)
- Monsieur Pierre Girard (Doyen fac de langues)
- Monsieur Christian Nicolas (Chargé de Mission Action culturelle)
- Madame Florence Godeau (Professeur des Universités, Faculté des Lettres)
- Madame France Laredo (Chargé de coordination des affaires culturelles)
- Madame Eugénie Binet (Directrice de la communication)
- Madame Renata Krupa (Professeur de polonais)
- Madame Marie Ledentu (Doyen de la Faculté des Lettres et Civilisations)
- Monsieur Robert Scherratt (Directeur des Relations Internationales)
- Monsieur Marc Martinez (Directeur des Bibliothèques universitaires)
- Madame Emilie Barthet (Directrice adjointe des Bibliothèques universitaires)
- Monsieur Lionel Mignot (Responsable de la Mission Culture au sein des Bibliothèques universitaires)
- Monsieur Claude Bleton (traducteur)
- Madame Charlotte Tournon (libraire Decitre)

Article 2 - Conditions et modalités de participation

Tous les étudiants de l'Université Jean Moulin Lyon 3 pourront s'inscrire entre le **18 septembre et le 6 octobre 2018** inclus pour être sélectionnés et devenir jurés du prix Caméléon. Le nombre de jurés étudiants est limité à 100.

Les 100 premiers étudiants inscrits en ligne sur le site dédié <http://prixcameleon.univ-lyon3.fr> et sur le site www.univ-lyon3.fr seront retenus.

Les jurés étudiants suite à leur inscription s'engagent :

- à retirer les trois ouvrages le mardi 9 octobre 2018 lors de la soirée de lancement du Prix Caméléon 2018-2019
- à lire les trois ouvrages en lice ;
- à participer à la soirée culturelle et littéraire du mardi 27 novembre 2018.
- à participer à la désignation des lauréats par un vote en ligne du 7 au 27 janvier 2019 inclus.
- à participer à la cérémonie de remise du prix le mardi 26 mars 2018.

Article 3 - Désignation des lauréats

Les étudiants jurés et les membres du jury seront sollicités pour un vote en ligne sur le site dédié <http://prixcameleon.univ-lyon3.fr> du 7 au 27 janvier 2019 inclus afin de désigner leur ouvrage préféré.

Les étudiants jurés classeront les différents ouvrages en fonction de critères tels que :

- Intérêt et originalité de l'intrigue, du suspense, des personnages
- Qualités formelles du récit romanesque
- Qualité du texte traduit

Le titre de l'ouvrage ayant obtenu le plus grand nombre de votes et le nom des deux lauréats - auteur et traducteur - seront annoncés en janvier 2019 notamment par une information en ligne sur le site dédié <http://prixcameleon.univ-lyon3.fr> et sur le site www.univ-lyon3.fr.

Article 4 - Remise des prix à l'auteur et au traducteur

La remise des prix à l'auteur et au traducteur du roman ayant obtenu le plus grand nombre de votes sera organisé lors d'une rencontre publique à l'université le mardi 26 mars 2019.

Les prix sont constitués :

- De la prise en charge du transport et de l'hébergement pour assister à la remise des prix. Auteur et traducteur lauréats s'engagent à se rendre disponible pour participer à la cérémonie à Lyon.
- De deux trophées destinés à l'auteur et au traducteur.
- D'un séjour culturel et gastronomique à Lyon dans les jours qui suivent immédiatement la remise du prix.

Article 5 - Recours

Le résultat des votes est sans appel et ne pourra faire l'objet d'aucun recours.

Article 6 - Communication

L'auteur et le traducteur, lauréats du Prix Caméléon, prix étudiant du roman étranger traduit de l'Université Jean Moulin Lyon 3, peuvent faire exacte mention de ce titre à leur convenance, à l'exclusion de toute autre dénomination sans porter atteinte au nom et à l'image de l'Université.

Article 7 - Renseignements – Informations

Toute demande d'informations complémentaires doit être adressée à prixcameleon@univ-lyon3.fr

Toute participation à ce prix entraîne l'entière acceptation du présent règlement.